

De: Sergio Capasso
Envoyé: lundi 27 janvier 2025 11:53
À: enquetes.publiques@ville-nemours.fr
Objet: Informations manquantes

M. le commissaire enquêteur ,

Nous constatons à ce jour que dans la page internet de la Mairie concernant l'enquête publique (<https://www.nemours.fr/enquetes-publiques/>) aucune mention est faite concernant la possibilité que le public aurait de consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier d'enquête publique à l'accueil de la commune de Nemours ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante enquetes.publiques@ville-nemours.fr

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Objectifs de la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

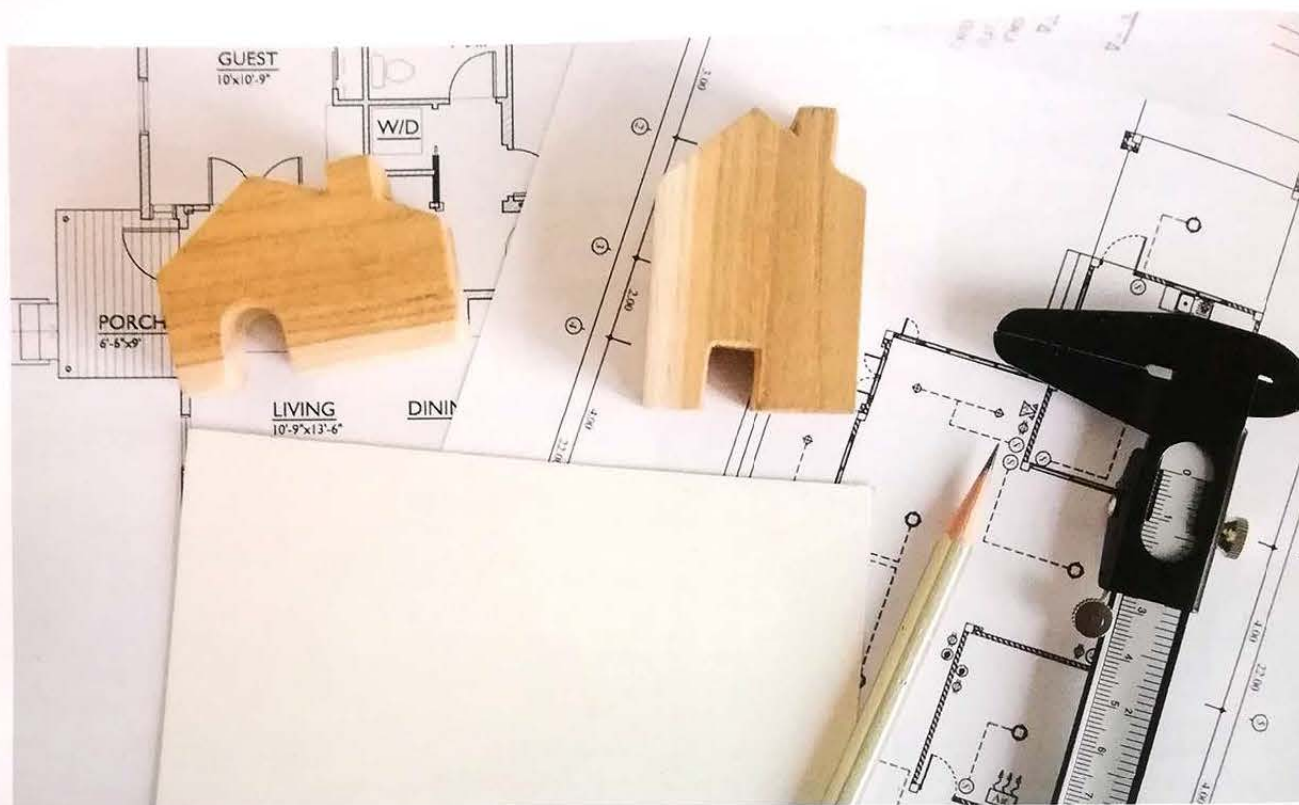
Le déroulement de la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Lors du Conseil municipal du 19 septembre 2024, l'arrêt du projet de révision allégée du PLU a été prononcé, permettant d'engager la phase dite « administrative » de la procédure. Cette phase correspond à un délai réglementaire de consultations obligatoires, avec plusieurs temps forts :

- **le recueil des avis des Personnes Publiques Associées** (services de l'État, chambres consulaires, Région, Département...) au cours d'une réunion d'examen conjoint, qui s'est tenue le 5 novembre dernier ;
 - **la préparation de l'enquête publique, avec notamment la désignation**, par le Tribunal Administratif, d'un commissaire enquêteur, M. Christian Hannezo, qui sera chargé de la conduite de cette étape cruciale de la procédure ;
 - **l'enquête publique en elle-même**, qui se déroulera pendant un mois du 20 janvier au 21 février 2025 inclus.
- Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie pour recueillir les observations du public, les :
- lundi 20 janvier de 9h à 12h ;
 - mercredi 5 février de 14h à 17h ;
 - samedi 15 février de 9h à 12h ;
 - vendredi 21 février de 14h à 17h.

Les éléments du dossier d'enquête publique

Même remarque pour le magazine de la ville:



RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Comme nous l'évoquions dans le précédent numéro du Nemours Infos, la ville a engagé la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour rappel, cette procédure porte sur l'évolution des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°12, relatives à la valorisation du patrimoine.

Lors du Conseil municipal du 19 septembre 2024, l'arrêt du projet de révision allégée du PLU a été prononcé, permettant d'engager la phase dite « administrative » de la procédure. Cette phase correspond à un délai réglementaire de consultations obligatoires, avec plusieurs temps forts :

- le recueil des avis des Personnes Publiques Associées (services de l'État, chambres consulaires, Région, Département...) au cours d'une réunion d'examen conjoint, qui s'est tenue le 5 novembre dernier ;
- la préparation de l'enquête publique, avec notamment la désignation, par le Tribunal Administratif, d'un commissaire enquêteur, M. Christian Hannezo, qui sera chargé de la conduite de cette étape cruciale de la procédure ;
- l'enquête publique en elle-même, qui se déroulera pendant un mois du 20 janvier au 21 février 2025 inclus.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie pour recueillir les observations du public, les :

- lundi 20 janvier de 9h à 12h ;
- mercredi 5 février de 14h à 17h ;
- samedi 15 février de 9h à 12h ;
- vendredi 21 février de 14h à 17h.

À l'issue de cette phase administrative, des modifications pourront être apportées au dossier de révision allégée du PLU, pour tenir compte des remarques formulées par les Personnes Publiques Associées, le commissaire enquêteur et les administrés. Ainsi, le dossier pourra être présenté lors du Conseil Municipal d'avril 2025.

> Plus d'infos : 01 64 78 40 07 ou urbanisme@ville-nemours.fr

...et pour le Facebook



Ville de Nemours

17 janvier, 12:00 · 🌐

...

ACTU

👁️ Comme vous le savez, la ville a engagé la révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

🏠 Pour rappel, cette procédure porte sur l'évolution des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°12, relatives à la valorisation du patrimoine.

💬 Dans le cadre de cette procédure, une enquête publique est organisée pour permettre à tous ceux qui le souhaitent d'échanger avec le commissaire enquêteur.

📅 Du lundi 20 janvier à 9h au vendredi 21 février à 17h

📍 En mairie (39 rue du Dr Chopy)

👤 Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en mairie pour recueillir les observations du public, les :

- lundi 20 janvier de 9h à 12h ;
- mercredi 5 février de 14h à 17h ;
- samedi 15 février de 9h à 12h ;
- vendredi 21 février de 14h à 17h.

📁 Et si vous le souhaitez, le dossier d'enquête publique est disponible à l'accueil de la mairie ou sur www.nemours.fr



Pourquoi sur les journaux officiels et dans les tableaux d'affichage de la ville l'information est complète, mais pas dans les principaux médias de diffusion d'information de la Mairie ?

Merci de rectifier les pages en question en ajoutant les éléments manquants.

Cordialement

